



Règlement 2019
LA P'TITE DUM
3^{ème} édition



Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la course « LA P'TITE DUM »

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'évènement et en accepter l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cette aventure et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 15km, en particulier courir, ramper, escalader.
- s'engage à participer à cette aventure dans un esprit sportif d'entraide et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'évènement.

ARTICLE 1 : Organisation

Le comité de soutien à Florian DUMONT, son bureau, ses membres vous présentent « LA P'TITE DUM » 2019, qui se déroulera le samedi 4 mai 2019, à DIERREY SAINT JULIEN (10190).

ARTICLE 2 : Majorité

Chaque participant(e) doit être majeur, donc né(e) avant le 4 mai 2019, cependant nous autorisons l'accès au mineur de plus de 16 ans avec autorisation parentale conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Inscription

Chaque participant doit s'inscrire sur notre site « www.laptitedum.fr », en présentant :

- son certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course, en compétition, de moins d'un an, ou la copie de la licence certifiée par un

Page 1 | 5

Comité de soutien à Florian DUMONT (officiel)

comitesoutienflorian@gmail.com

www.facebook.com/Comite.soutien.Florian.DUMONT

35 Bis Avenue du Maréchal LECLERC, 10120 Saint André Les Vergers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Aube (n° W103003565)



médecin, du sport en adéquation avec notre course (triathlon, course à pied, football...).

Si le certificat médical n'est pas inséré au moment de l'inscription, celle-ci sera annulée et le remboursement effectué dans les plus brefs délais.

- son règlement de 30 euros jusqu'au 1 avril puis 35 euros.

Pour les mineurs de plus de 16 ans, il est impératif de télécharger l'autorisation parentale.

L'inscription de groupe est possible en joignant les certificats médicaux et le règlement par CB pour le groupe, sur notre site.

Contact : laptitedum@gmail.fr

Une facture sera également délivrée sur demande

Aucun remboursement ne sera effectué, même sur blessure ou obligation professionnelle.

ARTICLE 4 : Transpondeur

Les transpondeurs peuvent être retirés dès 9 heures, le jour de la course sur place, jusqu'à 12h. Les coureurs ne portant pas de transpondeur ne seront pas admis sur le parcours.

ARTICLE 5 : Ethique.

Cette course a pour but de maintenir le devoir de mémoire à Florian DUMONT et de venir en aide à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant n'entrant pas dans les critères moraux* de la course et/ou risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogues, etc...).

Critères moraux* :

L'état d'esprit de la p'tite dum est de se dépasser afin de venir à bout de l'épreuve, dans la convivialité.

Amitié et fraternité sont de rigueur sur le parcours rigoureux.

ARTICLE 6 : La course.

Comité de soutien à Florian DUMONT (officiel)

comitesoutienflorian@gmail.com

www.facebook.com/Comite.soutien.Florian.DUMONT

35 Bis Avenue du Maréchal LECLERC, 10120 Saint André Les Vergers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Aube (n° W103003565)



La course LA P'TITE DUM consiste à effectuer une boucle de 8-10 km environ, entrecoupée d'obstacles, sans aucune obligation de les franchir en cas d'hésitation ou de difficulté, en pleine nature, avec des ravitaillements prévus sur le circuit.

En empruntant les agrès, portiques ou obstacles en général, le participant court le risque de se blesser, sans qu'il y ait faute de la part de l'organisation dans la construction, la conception ou la mise en place de ces obstacles sur le parcours.

Il est vivement conseillé aux participants de porter une tenue sportive adéquate protégeant jambes et bras, et gants pour le franchissement d'obstacles. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne doit pas entraver l'avancement des participants sur le parcours, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour l'ensemble des participants.

ARTICLE 7 : Respect de l'environnement.

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Elles doivent être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

ARTICLE 8 : Le classement.

Le classement de la course sera visible sur place, après la course et disponible sur le site :

www.laptitedum.fr

ARTICLE 10 : Repas.

Un espace restauration sera disponible pour les participants et visiteurs.

ARTICLE 11 : Les responsabilités.

La course LA P'TITE DUM se déroule sur des terrains strictement privés pour l'occasion.

Seule l'attribution du transpondeur permet au participant l'accès à ces derniers.

Page 3 | 5

Comité de soutien à Florian DUMONT (officiel)

comitesoutienflorian@gmail.com

www.facebook.com/Comite.soutien.Florian.DUMONT

35 Bis Avenue du Maréchal LECLERC, 10120 Saint André Les Vergers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Aube (n° W103003565)



Ce qui implique qu'une personne ne respectant pas les conditions du règlement (âge minimum, certificat médical, ...) mais effectuant toutefois la course peut être sanctionnée juridiquement.

Concernant la responsabilité civile, le comité de soutien à Florian DUMONT est couvert par une police d'assurance.

Les concurrents devront vérifier que leurs vaccins sont bien « à jour », notamment les vaccins contre le tétanos et la leptospirose car certains passages se font dans l'eau qui peut être souillée par les animaux ou rongeurs, présents à la campagne.

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée.

Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicule par exemple).

ARTICLE 12 : Couverture photos et audiovisuelles.

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

ARTICLE 13 : Hébergement sur le site.

L'accueil n'est pas possible sur le site, pour raison de sécurité, néanmoins les possibilités d'hébergement existent à proximité de ce dernier, notamment dans les villes de Troyes et d'Estissac.

ARTICLE 14 : Horaires de départ.

Comité de soutien à Florian DUMONT (officiel)

comitesoutienflorian@gmail.com

www.facebook.com/Comite.soutien.Florian.DUMONT

35 Bis Avenue du Maréchal LECLERC, 10120 Saint André Les Vergers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Aube (n° W103003565)



Les horaires de départ et numéros de dossard
seront visibles sur www.laptitedum.fr et
chronopro à partir du 25 avril 2018.

Page 5 | 5

Comité de soutien à Florian DUMONT (officiel)

comitesoutienflorian@gmail.com

www.facebook.com/Comite.soutien.Florian.DUMONT

35 Bis Avenue du Maréchal LECLERC, 10120 Saint André Les Vergers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Aube (n° W103003565)

